

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 juin 2012 à 19 h  
12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Maria Calderone, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, directeur d'arrondissement  
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement  
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire d'arrondissement substitut

---

**CA12 30 06 0150**

**OUVERTURE - SÉANCE**

À 19 h 07

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

**Mot d'ouverture de la mairesse**

**Madame la mairesse Chantal Rouleau** souhaite la bienvenue à ses collègues, aux fonctionnaires et aux citoyens présents à cette séance. Avant toute chose, elle invite l'assistance à observer une minute de silence à la mémoire des victimes du tremblement de terre à Émilie Romania en Italie. Ce séisme a causé la mort de 17 personnes en plus de faire 500 blessés, 15 000 sinistrés et causé plus de 2,5 milliards de dollars de dommage. Les pensées du conseil et de l'administration municipale vont donc aux citoyens de l'arrondissement qui ont de la famille dans cette région bien connue pour la fabrication de céramique et la production de parmesan.

**Madame Rouleau** poursuit en mentionnant que « L'Été show » sera de retour en force cet été avec une programmation variée et accessible à tous. Encore cette année, des artistes de renom et de la relève offriront des spectacles gratuits dans les parcs de l'arrondissement. La brochure contenant la programmation estivale sera disponible à compter du 16 juin dans les installations municipales de l'arrondissement ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. De plus, au cours de la présente séance, le conseil d'arrondissement rendra officiel la réouverture du Vieux Moulin de Pointe-aux-Trembles et de la maison Beaudry. Pour des raisons budgétaires, l'arrondissement avait dû couper de façon temporaire les activités tenues sur ces sites patrimoniaux, mais grâce au surplus de gestion, il est maintenant possible d'y relancer les activités. Le conseil d'arrondissement continuera à travailler en parallèle afin de trouver une véritable solution pour assurer la pérennité des activités à ces sites.

Dans un autre ordre d'idées, **madame Rouleau** rappelle qu'une des particularités uniques à l'arrondissement est d'être bordée au nord par la rivière des Prairies et au sud par le majestueux fleuve Saint-Laurent. L'arrondissement croit que cet atout précieux doit être davantage accessible et mis en valeur, et ce, de façon soigneusement réfléchi, et encadré par un plan directeur qui sera élaboré avec la contribution de tous. En vue d'élaborer un *Plan directeur de mise en valeur des berges*, la mairesse invite

les citoyens à participer à une assemblée publique d'information qui se tiendra le 21 juin à 18 h 30 au centre Roussin, durant laquelle on présentera le canevas dudit plan. La réalisation de ce plan directeur s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise à mettre en évidence les nombreux enjeux qui devront être pris en considération dans le choix des interventions pour la préservation, la mise en valeur et l'accessibilité des berges du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies.

En terminant, **madame Rouleau** mentionne la tournée des arrondissements effectuée en début d'année 2012 par le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Michael Applebaum, pour trouver une solution au sous financement des arrondissements. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles avait pris cet exercice très au sérieux et avait présenté un document complet, exposant à la fois la réalité de l'arrondissement et des solutions concrètes, le tout, adopté par voie de résolution à la séance du 3 avril 2012. Il est clair qu'un financement adéquat a des répercussions positives tant sur le développement économique que sur les services immédiats aux citoyens. M. Applebaum dévoilera le compte rendu de son travail et le nouveau modèle de financement proposé dans le cadre d'une étude le jeudi 7 juin 2012 à la Commission sur les finances et l'administration à l'Hôtel de Ville de Montréal. Le conseil d'arrondissement est impatient de pouvoir mesurer les impacts que ce modèle aura sur les budgets et espère qu'il sera à la hauteur de ses attentes.

ADOPTÉ

10.01

---

**CA12 30 06 0151**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2012 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA12 30 06 0152**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2011 ainsi que le procès-verbal de correction du 4 mai 2012.

ADOPTÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

**Sept citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :**

Demande concernant l'enlèvement éventuel des rails sur les rues transversales nord-sud de l'emprise de l'Agence métropolitaine de transport dans le secteur de Pointe-aux-Trembles;

Commentaire à l'effet qu'il n'est pas pratique pour les citoyens d'interdire les sacs de plastique pour disposer des résidus verts au profit des sacs de papiers ou des boîtes de carton;

Dépôt d'un document endossé par huit propriétaires de la 52<sup>e</sup> Avenue réitérant leur position défavorable à la construction de trottoirs sur leur rue;

Commentaire défavorable à l'implantation d'une piste cyclable sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste pour des raisons d'incivilité et de non-respect des automobilistes envers les cyclistes et crainte que des accidents malheureux ne surviennent suite à ce réaménagement;

Demande si le marché public se tiendra à nouveau dans l'arrondissement durant la période estivale 2012;

Questionnement sur la signification de l'acronyme « T.O.D. » dans le cadre du projet de la future gare de Pointe-aux-Trembles;

Demande, de la part d'un bénévole souffrant d'un handicap physique et responsable d'activités sportives notamment dans les parcs des écoles secondaires Daniel-Johnson et Pointe-aux-Trembles, pour un permis ou une signalisation de stationnement lui permettant de se garer à proximité des terrains pour sortir tout l'équipement requis pour lesdites activités;

Réitération d'une plainte concernant le voisin du requérant qui est propriétaire de trois chiens dans le secteur de Pointe-aux-Trembles, car ce dernier contrevient à la réglementation municipale limitant le nombre de chiens à deux par logement;

Questionnement et inquiétude sur la perte d'arbres matures dans le cadre du projet d'agrandissement du poste du Bout-de-l'Île d'Hydro-Québec;

Proposition d'implantation d'une piste cyclable en bordure du fleuve pour relier le quartier de Pointe-aux-Trembles jusqu'au Vieux-Montréal;

Plainte concernant le bruit des couvercles d'égout et des puisards au passage des véhicules sur la rue Notre-Dame, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la 1<sup>re</sup> Avenue;

Plainte concernant les herbes hautes sur divers terrains du secteur de Pointe-aux-Trembles, notamment du côté sud de la rue Notre-Dame, entre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Avenues de même qu'à l'ouest de la rue St-Anne, le long de l'emprise de la voie ferrée de l'Agence métropolitaine de transport et sur la propriété de l'école McLearn.

---

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà**, remercie **la mairesse d'arrondissement, madame Rouleau et ses collègues**, d'avoir demandé à l'assistance d'observer une minute de silence au début de la séance en signe de solidarité avec la population de la région d'Émilie-Romania au nord-est de l'Italie qui a connu un fort tremblement de terre en mai dernier. De nombreux décès et plusieurs centaines de blessés ont été recensés et depuis une dizaine de jours, plusieurs centaines de secousses ou de répliques ont été enregistrées dans le secteur. Il termine en mentionnant que la communauté italienne de Montréal est mobilisée pour venir en aide à leurs compatriotes.

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** formule ses meilleurs vœux pour la fête des Pères.

**Madame la conseillère Maria Calderone** remercie les citoyens de leur présence à la séance. Elle mentionne qu'avant le début de la séance, on lui demandait pourquoi elle n'avait pas assisté à la soirée d'information sur le réaménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Elle rappelle que son collègue monsieur Giovanni Rapanà et elle-même ont convoqué, au cours des dernières semaines, un point de presse avec les commerçants du boulevard Saint-Jean-Baptiste évoquant les inquiétudes des commerçants sur le Plan concept de réaménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Elle comprend que la pétition d'environ mille signatures contre le projet de voie cyclable sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, déposée lors de l'assemblée publique du 30 mai 2012, reflète bien cette situation. Sa position est connue et c'est pour des raisons personnelles qu'elle n'a pu assister à ladite séance publique d'information. Par ailleurs, **madame Calderone** est de l'avis du citoyen, qui à la période de questions, a suggéré l'implantation d'une piste cyclable est-ouest en bordure du fleuve qui se rendrait jusqu'au Vieux-Montréal. Cette suggestion serait, selon elle, préférable au projet d'une voie cyclable sur une artère commerciale qui ennuerait les commerçants. En terminant, **madame Calderone** souhaite une bonne fête des Pères à tous les papas de l'arrondissement.

**Madame la conseillère Caroline Bourgeois** mentionne que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une audience publique pour permettre aux citoyens d'entendre les représentants des arrondissements présenter ce qu'ils font en terme d'agriculture urbaine, de poser des questions, d'échanger sur leurs pratiques agricoles et de faire leurs commentaires sur tous les aspects de l'agriculture urbaine dans leurs quartiers. Cette audience se tiendra au centre récréatif Rivière-des-Prairies le mardi 12 juin 2012 à compter de 19 h. Par ailleurs, madame Bourgeois trouve également inspirante la suggestion du citoyen pour l'implantation d'une piste cyclable est-ouest en bordure du fleuve qui se rendrait jusqu'au Vieux-Montréal. Toutefois, elle réitère son appui à l'implantation d'une voie cyclable proposée dans le projet de réaménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste, qui permettra le lien nord-sud dans l'arrondissement.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** souhaite inviter les citoyens, tous spécialement les aînés et les représentants du milieu associatif aînés, à participer à des séances de consultation sur le projet de plan d'action municipal pour les aînés. Celles-ci auront lieu le 12 juin 2012 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque. Deux séances sont été prévues soit le 12 juin de 13 h 30 à 16 h pour la première séance, et de 19 h à 21 h 30 pour la deuxième. Différents sujets seront abordés portant sur le mieux-être des aînés, notamment la proximité des services, la circulation et la cohabitation urbaine. Par la suite, **madame Décarie** mentionne qu'elle a reçu quelques appels des citoyens sur les restrictions pour la collecte des résidus verts, à cause de l'agrile du frêne. Elle sollicite la collaboration de la population pour respecter les consignes afin de contrer les infestations qui sont dévastatrices et désolantes. En terminant, elle formule également des souhaits pour la fête des Pères.

---

## DÉPOT DE DOCUMENTS

**Une requérante dépose pour fins d'étude par les membres du conseil, le document suivant :**

Dépôt, par madame Colette Cadotte d'un document endossé par huit propriétaires de la 52<sup>e</sup> Avenue réitérant leur position défavorable à la construction de trottoirs sur leur rue.

---

## 12.01 V A C A N T

---

### CA12 30 06 0153

#### **PROJET D'ENFOUISSEMENT DES FILS ÉLECTRIQUES DANS LE SECTEUR DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - DÉSIGNATION DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LA CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES FILS POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accepter le rapport d'étude préliminaire déposé par Hydro-Québec concernant le projet d'enfouissement des fils dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, à l'exception de l'échéancier des délais de réalisation qui devront être révisés pour en accélérer la réalisation;

DE demander à Hydro-Québec de poursuivre la démarche en vue de la réalisation du projet d'enfouissement des fils à l'étape d'avant-projet;

DE confirmer l'engagement de l'arrondissement à rembourser les frais encourus par Hydro-Québec si le projet est annulé;

DE confirmer l'engagement d'une contribution de 593 135,00 \$ (excluant les taxes) à cette étape-ci du projet, dont 542 000,00 \$ (excluant les taxes) couvrent la portion des travaux civils et de surface qui seront réalisés et facturés par la Commission des services électriques de Montréal

DE désigner le directeur d'arrondissement, monsieur Daniel Le pape, urbaniste, MBA, à signer la convention d'enfouissement des fils pour et au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ

12.02 1120443006

---

## 15.01 VACANT

---

**CA12 30 06 0154**

**DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - AUTORISATION - DÉPENSE - TRAVAUX DE RELOCALISATION DU BOULEVARD GOUIN DANS L'EMPRISE D'HYDRO-QUÉBEC DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRAT - LES ENTREPRISES CATCAN INC.- CONDITION - OBTENTION - AUTORISATIONS - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP ING12 06 - AUTORISATION - VIREMENT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE demander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense de 1 008 694,06 \$ taxes incluses pour les travaux de relocalisation du boulevard Gouin dans l'emprise d'Hydro-Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, à la firme Les Entreprises Catcan inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 008 694,06 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres numéro RP-ING12-06, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

D'autoriser un virement budgétaire de 366 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles vers le service de la Mise en valeur du territoire et du patrimoine;

Cette dépense sera assumée à 37,94 % par la Ville centrale, pour un montant de 382 728,54 \$ et à 62,06 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 625 965,52 \$. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.01 1124642003

---

**CA12 30 06 0155**

**AUTORISATION - DÉPENSE - AUTORISATION - MODIFICATION DE LA PORTÉE DES TRAVAUX - DÉCONSTRUCTION DU BLOC B DE LA MAISON DU CITOYEN (1043) - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP- DSA11-004 - AUCUNE MAJORATION DU MONTANT - SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DELSAN-AIM INC.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 94 937,12 \$, taxes incluses à même les sommes disponibles, et non utilisées à ce jour, des contingences au projet;

D'autoriser la modification de la portée des travaux pour inclure la déconstruction du bloc B de la maison du citoyen (1043), du contrat accordé à Services Environnementaux Delsan-AIM inc., dans le cadre de l'appel d'offres public RP-DSA11-004 (3 soumissionnaires).

ADOPTÉ

**Dissidence :** madame la conseillère Maria Calderone

20.02 1121502002

---

**CA12 30 06 0156**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - PAVAGE C.S.F. INC. - TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING12-18**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 595 978,14 \$ taxes incluses, pour l'exécution de travaux de réfection de trottoirs et de bordures, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, à la firme Pavage C.S.F. inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 595 978,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro RP-ING12-18 (5 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1122726009

---

**CA12 30 06 0157**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - RÉAL PAUL ARCHITECTE - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE - CONCEPTION ET RÉALISATION DE LA MAISON DU CITOYEN (1043) - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-DSA12-010**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 742 384,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la maison du citoyen (1043), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à la firme Réal Paul Architecte, soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au montant de 684 896,88 \$ taxes incluses (Contrat C-12-1043-005), conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-DSA12-010 (9 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les coûts de ce projet seront assumés à 100 % par la Ville centre.

ADOPTÉ

**Dissidence :** madame la conseillère Maria Calderone

20.04 1121502003

---

**CA12 30 06 0158**

**DÉCISION - ANNULATION - PROCESSUS - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO RP-DSA12-006 - REJOINTOIEMENT DU REVÊTEMENT DU BASSIN DE LA PISCINE DU CENTRE ROUSSIN (0868) - (UN SOUMISSIONNAIRE)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite au processus d'appel d'offres sur invitation numéro RP-DSA12-006 portant sur le rejointoiement du revêtement du bassin de la piscine du Centre Roussin (0868), car le montant total de la soumission de 86 009,40 \$ dépasse, de manière substantielle, le montant du budget prévu pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉ

20.05 1125956002

---

**CA12 30 06 0159**

**DÉCISION - ANNULATION - PROCESSUS - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO RP-DSA12-005 - RENFORCEMENT DES COLONNES PHASE-2 DU GARAGE DE LA COUR DE VOIRIE DE POINTE-AUX-TREMBLES (0761- (UN SOUMISSIONNAIRE)**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite au processus d'appel d'offres sur invitation numéro RP-DSA12-005, car le montant total de la soumission révisée de 110 834,17 \$ taxes incluses dépasse le seuil maximum permis pour un appel d'offres sur invitation qui est de 100 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

20.06 1125956001

---

**CA12 30 06 0160**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - STRONGCO CORPORATION - LOCATION SAISONNIÈRE DE SIX (6) NIVELEUSES ARTICULÉES AVEC ENTRETIEN ET ACCESSOIRES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 12-12121**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 1 335 722,06 \$, taxes incluses, pour la location saisonnière de six (6) niveleuses articulées avec entretien et accessoires (appareil avec chasse-neige latérale et avec chauffe bloc-moteur);

D'octroyer le contrat à la firme Strongco Corporation, d'une durée de 5 ans, par période de 5 mois par année, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, dans le cadre de l'appel d'offres public 12-12121 (deux soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1110493017

---

**20.08 V A C A N T**

---

**20.09 V A C A N T**

---

**CA12 30 06 0161**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 25 avril 2012 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA12 30 06 0162**

**DEMANDE - AUTORISATION - DÉPENSE - FRAIS DE RENOUVELLEMENT DE MADAME SUZANNE DÉCARIE ET DE MONSIEUR MARIO BLANCHET - MEMBRES - CONSEIL D'ADMINISTRATION - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (SODEC RDP-PAT-ME).**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 229,96 \$ taxes incluses pour les frais de renouvellement de monsieur Mario Blanchet et de madame Suzanne Décarie au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies • Pointe-aux-Trembles • Montréal-Est (SODEC RDP • PAT • ME), et ce, respectivement pour une période d'un an allant jusqu'au 16 juin 2013 et jusqu'au 23 mars 2013;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

**Dissidence :** madame la conseillère Maria Calderone

30.02 1121155009

---

**CA12 30 06 0163**

**PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte et de déposer les résultats financiers au 30 avril 2012, projetés au 31 décembre 2012 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 avril 2012 comparé avec le 30 avril 2011 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1120448002

---

**CA12 30 06 0164**

**AUTORISATION - MANDAT - PAQUETTE ET ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE - VENTE À JUSTE PRIX DE BIENS PROVENANT DES ÉVICTIONS ET DES OBJETS RÉCUPÉRÉS PAR LE SERVICE DE LA POLICE DE MONTRÉAL (SPVM) - DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS - MANDATAIRE - PÉRIODE DU 11 JUIN 2012 AU 30 JUIN 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE mandater la firme Paquette et associés, huissiers de justice, afin de procéder à la vente à juste prix de biens provenant des évictions et des objets récupérés par le Service de la police de Montréal (SPVM) pour la période du 11 juin 2012 au 30 juin 2013;

DE désigner le directeur des Travaux publics comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété pour la même période décrite ci-dessus.

ADOPTÉ

30.04 1124939001

---

**CA12 30 06 0165**

**AUTORISATION - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - UTILISATION DE SUBVENTIONS REÇUES PAR L'ARRONDISSEMENT - MÉDIATION CULTURELLE - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDITS**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion au montant de 19 800 \$ pour permettre l'utilisation de subventions reçues par l'arrondissement aux fins de médiation culturelle;

D'autoriser le virement de crédits de 19 800 \$ à cet effet;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1123179003

---

**CA12 30 06 0166**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OUVERTURE SAISONNIÈRE DU VIEUX-MOULIN DE POINTE-AUX-TREMBLES - RÉOUVERTURE - MAISON BEAUDRY - AUTORISATION - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION DE L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 52 300,00 \$, taxes incluses, afin de procéder à l'ouverture saisonnière du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles, du 16 juin au 2 septembre 2012, et à la réouverture de la Maison Beaudry du 16 juin au 23 décembre 2012;

D'autoriser l'affectation de surplus de l'arrondissement pour un montant de 50 400 \$ de même que le virement de crédit à cet effet au budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1123179004

---

**CA12 30 06 0167**

**AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - LOCATION DES QUATRE (4) BALAIS DE RUE DE TYPE ASPIRATEUR - POUR UN MAXIMUM DE 9 MOIS PAR ANNÉE - MAJORATION DU CONTRAT OCTROYÉ - GROUPE GEMEC INC.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 207 104 \$, taxes incluses, pour la location des quatre (4) balais de rue de type aspirateur pour pouvoir les utiliser un (1) mois de plus au besoin par année, soit un maximum de 9 mois et autres dépenses connexes;

D'autoriser la majoration du contrat octroyé à Groupe Gemec inc. en le portant de 1 296 166 \$ à 1 385 790 \$ taxes incluses;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.07 1120493002

---

**CA12 30 06 0168**

**ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'avril 2012 et en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 avril 2012, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois d'avril 2012 ainsi que du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2012.

ADOPTÉ

30.08 1124230005

---

**CA12 30 06 0169**

**AUTORISATION - DÉPENSE - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELIÉS À L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION SUR DIVERSES RUES DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRATS - CSEM ET HYDRO-QUÉBEC**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 1 160 788,90 \$, taxes incluses, pour des travaux d'infrastructures reliés à l'enfouissement du réseau électrique et de télécommunication requis pour l'alimentation des bâtiments limitrophes au boulevard Saint-Jean-Baptiste au sud de la rue Notre-Dame, les rues Saint-Joseph et Bellerive, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne, et la rue Sainte-Anne, entre Bellerive et Saint-Joseph, et la rue Saint-Joseph dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles ainsi que pour l'éclairage et les activités prévus sur la future Place du Village sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, qui seront effectués par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour permettre à la CSEM de poursuivre à l'étape d'appel d'offres et de réalisation des travaux;

D'octroyer un contrat de 1 101 996,43 \$, taxes incluses, à la CSEM pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique et de télécommunication;

D'octroyer un contrat de 58 792,47 \$ taxes incluses à Hydro-Québec pour des travaux électriques souterrains et un pourcentage des travaux civils pour Hydro-Québec, effectués par la CSEM dans le cadre du même projet d'enfouissement des fils aériens;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.09 1120443007

---

**30.10 VACANT**

---

**CA12 30 06 0170**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30043-2**

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA11-30043-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2012) (RCA11-30043, tel qu'amendé).

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1124939002

---

**CA12 30 06 0171**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-30046**

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-30046 intitulé « Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.02 1122726008

---

**CA12 30 06 0172**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-75**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-75 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'assemblage, la transformation et l'agrandissement de trois (3) bâtiments, de même que l'occupation à des fins de buanderie industrielle et le réaménagement du terrain, pour les bâtiments situés aux 3551-75-85, 39<sup>e</sup> Avenue - district de Pointe-aux-Trembles ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 20 juin 2012 à 18 h 30, au Centre Roussin, salle 108, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1123469017

---

**CA12 30 06 0173**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA06-30014-C**

CONSIDÉRANT la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (2000, c. 56), telle que modifiée, notamment l'article 130 de l'Annexe I de cette loi;

CONSIDÉRANT l'article 331 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> mai 2012;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA06-30014-C intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la régie interne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA06-30014, tel qu'amendé) ».

ADOPTÉ

40.04 1121155006

---

**CA12 30 06 0174**

**DÉROGATION MINEURE - 12429, AVENUE DU FIEF-CARION - LOT 4 636 037**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 avril 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure, quant à l'article 171 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la largeur de la voie d'accès à une aire de stationnement pour un bâtiment résidentiel projeté au 12429, avenue du Fief-Carion sur le lot 4 636 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur Jean-Philippe Fouquette, en date du 26 mars 2012, minute 2426, à savoir :

- permettre une voie d'accès à une aire de stationnement représentant 55 % de la largeur totale du terrain, au lieu de 50 %.

ADOPTÉ

40.05 1125270004

---

**CA12 30 06 0175**

**DÉROGATION MINEURE - 12437, AVENUE DU FIEF-CARION - LOT 4 636 034**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 avril 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure, quant à l'article 171 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la largeur de la voie d'accès à une aire de stationnement pour un bâtiment résidentiel projeté au 12437, avenue du Fief-Carion sur le lot 4 636 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur Jean-Philippe Fouquette, en date du 26 mars 2012, minute 2425, à savoir :

- permettre une voie d'accès à une aire de stationnement représentant 55 % de la largeur totale du terrain, au lieu de 50 %.

ADOPTÉ

40.06 1125270005

---

**CA12 30 06 0176**

**DÉROGATION MINEURE - 8225, AVENUE DANIEL-DONY - LOT 4 658 154**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 mai 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure, quant à l'article 88 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la marge de recul avant principale minimale pour un bâtiment en construction situé au 8225, avenue Daniel-Dony, sur le lot 4 658 154 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies;

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, madame Elyane Tremblay, en date du 7 mars 2012, minute 163, à savoir :

- permettre une marge de recul avant principale minimale de 5,2 mètres, au lieu de 6 mètres.

ADOPTÉ

40.07 1125270006

---

**CA12 30 06 0177**

**DÉROGATION MINEURE - 12130,56<sup>E</sup> AVENUE - LOT 1 510 728**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 mai 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure, quant à l'article 88 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la marge de recul avant principale minimale pour un bâtiment situé au 12130, 56<sup>e</sup> Avenue sur le lot 1 510 728 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout tel qu'illustré sur le plan topographique montrant l'alignement des bâtiments voisins préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 15 mars 2012, minute 2400, à savoir :

- permettre une marge de recul avant principale minimale de 4,84 mètres, au lieu de 5,5 mètres.

ADOPTÉ

40.08 1125270007

---

**CA12 30 06 0178**

**PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION NUMÉRO CA08 30 11 0479 - 11201, RUE CLAUDE-MATHIAS-FANEF**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 mai 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA08 30 11 0479 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 4 286 695, situé au 11201, rue Claude-Mathias-Fanef, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, l'architecture du modèle « Rousseau », le tout, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout tel qu'illustré sur l'élévation soumise estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 2 avril 2012.

ADOPTÉ

40.09 1123469015

---

**CA12 30 06 0179**

**PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION NUMÉRO CA08 30 11 0479 - 11236, RUE CLAUDE-MATHIAS-FANEF**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 mai 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA08 30 11 0479 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 4 286 715, situé au 11236, rue Claude-Mathias-Fanef, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, l'architecture du modèle « Donatello », le tout, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout tel qu'illustré sur l'élévation soumise estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 4 avril 2012.

ADOPTÉ

40.10 1123469016

---

**CA12 30 06 0180**

**PIIA - 10750, BOULEVARD HENRI-BOURASSA**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 mai 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément l'article 172 de la section 25 du Règlement sur les PIIA de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans pour l'installation d'une enseigne pour un poste d'essence situé au 10750, boulevard Henri-Bourassa, sur le lot 1 248 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout tel qu'illustré sur le plan préparé par la firme Enseignes Leco et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 9 mai 2012.

ADOPTÉ

40.11 1120826005

---

**CA12 30 06 0181**

**PIIA - 12090, RUE NOTRE-DAME EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 mai 2012:

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 et à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans pour le démantèlement de l'aile ouest du bâtiment institutionnel situé au 12090, rue Notre-Dame Est, sur le lot 2 361 642 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

Le tout tel qu'illustré sur le plan de démolition, ainsi que sur les perspectives préparées par la firme Cimaïse-FBA, estampillées en date du 4 mai 2012 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises.

ADOPTÉ

40.12 1120826006

---

**CA12 30 06 0182**

**PIIA - 12905, RUE SHERBROOKE**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 14 mai 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans pour l'installation d'une enseigne commerciale pour un commerce situé au 12905, rue Sherbrooke, sur le lot 1 504 641 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

Le tout tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme Enseignes Pattison, en date du 12 avril 2012.

ADOPTÉ

40.13 1120826007

---

**CA12 30 06 0183**

**PIIA - 11783, RUE NOTRE-DAME EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 14 mai 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visant l'installation de trois (3) enseignes pour un commerce situé au 11783, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 214 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

Le tout tel qu'illustré sur le plan soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 23 avril 2012.

ADOPTÉ

40.14 1123469018

---

**CA12 30 06 0184**

**PIIA - 12451, BOULEVARD RODOLPHE-FORGET**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance spéciale du 28 mai 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'implantation, à l'aménagement du site, à l'apparence du bâtiment, à l'aménagement paysager, à l'éclairage et à l'affichage pour la construction d'un bâtiment commercial projeté au 12451, boulevard Rodolphe-Forget, sur le lot numéro 4 046 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans le secteur A de l'ensemble immobilier commercial autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-73;

Le tout, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Alain Létourneau, minute 10305, en date du 23 mars 2012, de même que sur les plans, la perspective et les

élévations ci-joints, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 22 mai 2012;

Les matériaux et couleurs retenus :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur/Modèle
Brique	Murs	Brampton Brick	Old Frontier / Premier plus
Bloc architectural	Murs	Permacon	Nacre argenté / Rocart
Pierre allège	Ornements	Permacon	Gris calcaire / Lisse
Acier	Solin et/ou bande	Vic West	Gris pierre / Flat stock
Acrylique	Murs	Unifix	SU-151-3B / Acryroc
Aluminium	Murs	Vic West	Anodisé naturel
Toile de canevas	Auvents	-----	Rouge brique
Aluminium	Structure auvents	-----	Anodisé naturel
Acier	Portes	-----	BM # 1196
Métal prépeint	Mur-écran au toit	-----	Galvanisé / Corrugué horizontal 7/8"

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.15 1123469019

---

#### **CA12 30 06 0185**

#### **PIIA - 555, 19<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance spéciale du 28 mai 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans, de la rénovation de la façade et de l'aménagement du terrain pour un édifice institutionnel situé au 555, 19<sup>e</sup> Avenue, sur le lot projeté 5 035 931 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

Le tout tel qu'illustré, sur les élévations préparées par l'architecte, madame Gabrielle Léger, en date du 22 mai 2012 et sur le plan architecture de paysage préparé par l'architecte paysagiste, madame Marie-Claude Martineau, en date du 16 mai 2012.

ADOPTÉ

40.16 1120826009

---

#### **CA12 30 06 0186**

#### **ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-76**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance spéciale du 28 mai 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-76 intitulée « Projet particulier visant à permettre la transformation du bâtiment ainsi que le réaménagement du terrain situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085 »;

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 20 juin 2012 à 18 h 30, au Centre Roussin, salle 108, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, Montréal.

ADOPTÉ

40.17 1123469020

---

**CA12 30 06 0187**

**ORDONNANCE NUMÉRO OCA12-(B-3)-001 - 3650, BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA12-(B-3)-001 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), l'autorisation du bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, exceptionnellement permis sur le site du 3650, boulevard de La Rousselière, lors d'une fête religieuse tenue le 12 août 2012.

ADOPTÉ

40.18 1120826008

---

**CA12 30 06 0188**

**ORDONNANCE NUMÉRO OCA12-(C-4.1)-003 - 8055, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA12-(C-4.1)-003 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'enlèvement d'une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, face au 8055, boulevard Maurice-Duplessis;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.19 1121537004

---

**CA12 30 06 0189**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA12-(C-4.1)-005 - VOIE DE DESSERTE DE L'AUTOROUTE 25**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

En vertu de l'analyse de sécurité effectuée à l'intersection de la voie de desserte et le boulevard Perras,

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA12-(C-4.1)-005 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1), les mesures suivantes :

L'installation d'un ARRÊT pour les autobus du circuit A25 de la MRC Les Moulins sur le côté ouest de la voie de desserte de l'autoroute 25, sur une distance de 25 mètres immédiatement au nord du boulevard Perras;

L'installation d'un ARRÊT pour les autobus du circuit A25 de la MRC Les Moulins sur le côté est de la voie de desserte de l'autoroute 25, sur une distance de 25 mètres immédiatement au sud du boulevard Perras;

L'ajout du panneau RG-T-66 « EXCEPTÉ AUTOBUS » sous les panneaux indiquant la direction de la voie de droite à l'approche sud de l'intersection;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.20 1125888010

---

### CA12 30 06 0190

#### **ORDONNANCES - NUMÉROS OCA12-(P-1)-001 - OCA12-(V-1)-001 - OCA12-(B-3)-002 - OCA12 (C-4.1)-006 - OCA12-(RCA09-Z01)-001 - ANNEXE A SUR LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS 2012**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2012;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA12-(C-4.1)-006, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro OCA12-(B-3)-002, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA12-(P-1)-001, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA12-(RCA09-Z01)-001, permettant l'installation d'affichage, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, article 22, l'ordonnance numéro OCA12-(V-1)-001, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.21 1121312003

---

**40.22 VACANT**

---

**CA12 30 06 0191**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - INSTALLATION D'ARRÊT - THOMAS-PAINE - À L'INTERSECTION DE LA RUE PRIMAT-PARÉ**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'amender la résolution la résolution CA11 30 12 0485, adoptée à la séance ordinaire du 6 décembre 2011 du Conseil d'arrondissement, par l'ajout des mesures suivantes :

D'implanter des arrêts sur la rue Thomas-Paine à l'angle de la rue Primat-Paré, direction ouest et en direction est, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour, de manière à accroître la sécurité des usagers;

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.23 1111537014

---

**CA12 30 06 0192**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - INSTALLATION DE DOS D'ÂNE – 52<sup>E</sup> AVENUE, AU NORD DE LA RUE PRINCE-ARTHUR**

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 25 avril 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite à la requête d'installation de dos d'âne sur la 52<sup>e</sup> Avenue, au nord de la rue Prince-Arthur, pour la raison suivante :

En vertu de l'analyse de circulation effectuée, il n'y a pas de problème de vitesse excessive ou de forts débits de circulation.

Toutefois, puisque la chaussée de la 52<sup>e</sup> Avenue est très large pour les besoins de circulation actuels, il est résolu d'inclure cette rue dans l'analyse des sites potentiels pour l'installation de balises pour l'apaisement de la circulation.

ADOPTÉ

40.24 1125888007

---

**CA12 30 06 0193**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - INSTALLATION D'ARRÊTS – 27<sup>E</sup> AVENUE À L'INTERSECTION DE LA RUE PIERRE-MAGUET**

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 25 avril 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur la 27<sup>e</sup> Avenue à l'intersection de la rue Pierre-Maguet, pour les raisons suivantes :

Les critères, pour justifier l'installation d'arrêts sur chacune des approches prescrits par le ministère des Transports du Québec, ne sont pas satisfaits et les conditions de circulation qui ont été relevées à cet endroit ne démontrent aucune problématique de vitesse élevée ou de fort achalandage de circulation.

ADOPTÉ

40.25 1125888006

---

**CA12 30 06 0194**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - INSTALLATION D'ARRÊTS - RUE ARMAND-CHAPUT À L'INTERSECTION DU BOULEVARD PERRAS**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

En vertu de l'analyse de sécurité effectuée à l'intersection de la rue Armand-Chaput et le boulevard Perras;

DE donner suite aux requêtes pour l'installation d'arrêts sur la rue Armand-Chaput, directions Nord et Sud, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour dans le but d'améliorer la sécurité des usagers de la route;

DE donner suite à la demande auprès de la Division du marquage et de la signalisation;

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.26 1125888008

---

**CA12 30 06 0195**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - INSTALLATION D'ARRÊTS – 89<sup>E</sup> AVENUE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD PERRAS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

En vertu de l'analyse de sécurité effectuée à l'intersection de la 89<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Perras,

DE donner suite aux requêtes pour l'installation d'arrêts sur la 89<sup>e</sup> Avenue, directions nord et sud, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour dans le but d'améliorer la sécurité des usagers de la route;

DE donner suite à la demande auprès de la Division du marquage et de la signalisation;

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.27 1125888009

---

**CA12 30 06 0196**

**DÉSIGNATION - REPRÉSENTANT - ORGANISME OEUVRANT DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - COMITÉ DE CIRCULATION - MANDAT D'UNE DURÉE D'UN AN**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE nommer, au sein du comité de circulation, pour une période d'une durée d'un an à compter du 7 juin 2012, madame Mélanie Tardif, représentante de l'organisme écoquartier, œuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en lien avec le mandat dudit comité;

DE remercier la directrice de Tandem, madame Johanne Daigle pour sa contribution au sein du comité notamment pour son implication auprès des écoles primaires dans le dossier des corridors scolaires.

ADOPTÉ

51.01 1121155010

---

**CA12 30 06 0197**

**MANDAT - AECOM - OBTENTION - AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISATIONS REQUISES AUPRÈS DU MDDEP ET DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC ET DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA - PROJET DE REMPLACEMENT D'ÉMISSAIRE PLUVIAL DANS LE PARC CLÉMENTINE-DE-LA-ROUSSELIÈRE - ENGAGEMENT DE L'ARRONDISSEMENT - TRANSMISSION AUX DIFFÉRENTS MINISTÈRES, À LA FIN DES TRAVAUX, D'UNE ATTESTATION**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE mandater la firme AECOM afin d'obtenir pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, les autorisations requises auprès des ministères du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec et de Pêches et Océans Canada pour le projet de remplacement d'émissaire pluvial dans le parc Clémentine-de-la-Rousselière;

DE s'engager à transmettre aux différents ministères et toutes autres instances gouvernementales, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur mandaté, la firme-conseil ou le représentant de l'arrondissement quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉ

70.01 1124820002

---

**CA12 30 06 0198**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 20 h 12

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

---

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2012.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

**DU 11 JUIN 2012**

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 11 juin 2012

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le sommaire décisionnel addenda numéro 1123469018 présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, l'erreur cléricale ci-après décrite, figurant dans le sommaire décisionnel plus précisément dans la recommandation, est corrigée de la façon suivante :

- « *l'article 28 de la section 3* » du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01) aurait dû se lire et est ainsi remplacé par « *l'article 122 de la section 17* ».

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juin 2012.

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2012.